

AIERG

Association Intercommunale
pour l'Épuration Région
Grandson

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL MARDI 11 FEVRIER 2020 à GRANDSON

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Patrick Jaggi

Dans sa séance du 11 février 2020,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le préavis 13-2020 relatif à la pose de conduites pour la régionalisation des eaux usées dans le secteur future STAP au réseau yverdonnois et le secteur STAP Les Pins à la Merveilleuse

Article premier : Le Comité de direction est autorisé à engager les travaux relatifs à la pose de conduites pour la régionalisation des eaux usées - secteur future STAP au réseau yverdonnois et secteur STAP Les Pins à la Merveilleuse.

Article 2 : Un crédit de construction de CHF 2'500'000.- est accordé à cet effet. Ce montant sera financé par un emprunt bancaire et amorti en 30 ans.

Article 3 : Le Comité de direction est autorisé à imputer aux communes membres la part qui leur revient. Un amortissement annuel sera consenti sur la dette nette et imputé au compte du bilan.

- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le préavis 12-2020 relatif au rapport de gestion 2019 de l'AIERG, tel que présenté

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 11 février 2020

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION REGION GRANDSON

le Président

la Secrétaire



Patrick Jaggi



Virginie Lénart